



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 26 septembre 2017

N° 5 - D 26.09.2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six septembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, dans l'amphithéâtre 018 du bâtiment IM²AG après convocation légale, sous la présidence du vice-président du conseil d'administration, Pascal LOUVET.

Point à l'ordre du jour :

Accord-cadre relatif aux fournitures de bureau – Groupement de commandes UGA / Comue / INP / USMB

Membres présents : Hervé COURTOIS, Thomas LEBARBE, Anne-Marie GRANET-ABISSET, Ahmed LBATH, Emmanuel BARBIER, Lionel FILIPPI, Isabelle BORRAS, Gérard FORESTIER, Eric GUINET, Mitra KAFAI, Abdelmalek MABED, Orianna SOTO, Ludovic BRUN, Laora VACHAUD, Jocelyne GARNIER, France-Dominique LOUIE.

Membres représentés : Sébastien BERNARD (procuration à Gérard FORESTIER), Marie-Laurence CARON FASAN (procuration à Orianna SOTO), Jean-Philippe VUILLEZ (procuration à Thomas LEBARBE), Ludivine CHAZE-MAGNAN (procuration à Ahmed LBATH), Kirsten MARTENS (procuration à Hervé COURTOIS), Sylvie MARTIN-MERCIER (procuration à Isabelle BORRAS), Françoise PAPA (procuration à Éric GUINET), Walid RACHIDI (procuration à Lionel FILIPPI), ROUQUIER Clément (procuration à Laora VACHAUD), Claus HABFAST (procuration à Emmanuel BARBIER).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres

Rapporteur : Monsieur Pascal LOUVET, vice-président du conseil d'administration

Vu le code de l'éducation,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu les articles 25-I.1^o et 67 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu l'avis préalable au lancement de la consultation émis par la commission d'attribution des marchés le 16 juin 2017,

Vu l'avis émis par la commission d'attribution des marchés le 18 septembre 2017,

Vu l'avis de la commission des finances émis le 18 septembre 2017,

Considérant que l'accord-cadre est passé en groupement de commandes composé des établissements : l'Université Grenoble Alpes (coordonnateur du groupement), l'Université Savoie Mont Blanc, la Communauté Université Grenoble Alpes et l'Institut Polytechnique de Grenoble ;

Considérant que l'accord-cadre est conclu sans minimum ni maximum, pour une durée de 24 mois et qu'il peut être reconduit pour une période de 24 mois ;

Considérant que l'attributaire est ALTERBURO (44 816 ST HERBLAIN) et que l'estimation du montant annuel de l'accord s'élève à 160 797,29€ HT ;

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser la présidente de l'UGA à signer l'accord-cadre relatif aux fournitures de bureau dans le cadre du groupement de commandes UGA / Comue / INP / USMB dans les conditions ainsi présentées.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Membres représentés	10
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la présidente de l'UGA à signer l'accord-cadre relatif aux fournitures de bureau dans le cadre du groupement de commandes UGA / Comue / INP / USMB avec la société ALTERBURO sans minimum ni maximum, pour une durée de 24 mois et pouvant être reconduit pour une période de 24 mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à St- Martin- d'Hères, le 27 septembre 2017

Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE


Pour le Président
et par délégation
signature
La Directrice générale des services adjointe
Martine Pevet

Publié le : 06.10.17

Transmis au Rectorat le : 06.10.17